

# LE PROBLÈME DE L'ÉLECTRICITÉ À QUÉBEC

## AVERTISSEMENT



QUEBEC s'intéresse actuellement à la question de ses services électriques, que la Compagnie "Quebec Power" remplit pratiquement seule en cette ville, avec efficacité technique, prudence administrative et résultats satisfaisants. L'objet de la publication qui commence est justement de porter à la connaissance du public les données et les comparaisons qui permettent d'en arriver à cette conclusion. Nous ferons suivre l'exposition des faits de quelques arguments à l'adresse des esprits sérieux qui savent étudier un tel problème avec sens pratique.

La Compagnie "Quebec Power" a charge de la production et de la distribution de l'énergie électrique, dans la ville et une partie de la région de Québec. Elle a été fondée en 1923, après l'insuccès notoire des compagnies qui exerçaient concurremment cette industrie et ce commerce. A cause de la relativité des mouvements, il importe de rappeler quelle était la situation locale à l'époque de ce changement, en rapport avec les services d'énergie électrique, avant d'entreprendre la démonstration que nous avons en vue. Ce sera le sujet d'un prochain article.

En attendant, comme entrée en matière, nous posons le principe suivant: la Compagnie "Quebec Power" a un intérêt aussi direct que celui des autorités civiles et de la population québécoise, à donner satisfaction à sa vaste clientèle. Prétendre le contraire serait un non sens économique. Si la Compagnie faillissait à sa tâche, ce serait non seulement un désastre pour ses administrateurs, ses bailleurs de fonds et ses actionnaires, mais la Province de Québec et la Cité de Québec en souffriraient dans leur crédit.

Il découle de cette solidarité évidente que la bonne volonté et le civisme des directeurs de la Compagnie "Quebec Power" sont d'avance acquis à sa clientèle; de même ont-ils droit d'attendre du public, avec l'exercice de sa vigilance et d'une critique constructive, une co-opération judicieuse.

Dans les "gros intérêts" d'une entreprise d'utilité publique se trouvent ainsi groupés les "petits intérêts" de toute une population, l'intérêt collectif d'une ville ou d'une région, voire l'intérêt d'une province ou d'un pays. De fait, lorsque des pouvoirs sont conférés à des Compagnies comme celle du "Quebec Power" les lois du pays soumettent leurs opérations à la surveillance d'experts officiels à une réglementation sévère, à des sanctions onéreuses.

En tout temps, en vertu de la loi, on peut intervenir auprès d'un tribunal spécial, la Commission des Services publics, ou devant les tribunaux civils, pour rappeler une compagnie comme le "Quebec Power" au respect de ses obligations et des droits du peuple. Bien téméraires et mal avisés seraient les administrateurs de telles compagnies qui s'exposeraient à la vindicte des autorités civiles.



La Cie "QUEBEC POWER"

## REDIGER son TESTAMENT

*est la chose la plus importante de la vie*  
*Avez-vous pensé au vôtre?*

Consultez-nous



Société d'Administration et de Fiducie

*Administratrice et fiduciaire*

5 est, rue St-Jacques, - MONTREAL

72, Côte de la Montagne, - QUEBEC

IMMEUBLES CREDIT FONCIER

FRANCO-CANADIEN

# La Cie F. X. Drolet

## Québec

INGENIEURS-MECANICIENS

— et —

FONDEURS

Spécialités:

Ascenseurs Modernes — Bornes-Fontaines — Soudure Électrique

206, RUE DU PONT, - Tél.: 2-6030

Bureau, Tél.: 2-4576

Résidence, Tél.: 9838

## J.-F. TASCHEREAU

IMPRIMEUR-PAPETIER

12, St-Nicolas,

QUEBEC

(Pied de la Côte du Palais)

Vos yeux sont en sûreté si vous m'en confiez le soin. - J.-A. McCLURE, O.D., 109 S.-Jean, Québec